

*Questions orales*

**M. Lang:** Non, je ne le crois pas. Les producteurs savaient l'an dernier que, lorsque le rajustement fut fait en novembre, nous pouvions attendre jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier pour expédier les chèques de rajustement mais cela devait automatiquement créer ce problème de revenus à reporter. Et les producteurs, organismes syndicaux et députés d'en face qui demandaient un relèvement immédiat du prix initial auraient dû se rendre compte que cela aurait des incidences fiscales défavorables pour ceux qui ne voulaient pas avoir à déclarer un supplément de revenu pour l'année en cours.

Cette mise au point à propos sur le peu d'effets sur la cadence des livraisons ne s'adresse pas au député, mais plutôt à son collègue, le député de Saskatoon-Biggar, dont les propos d'hier donnaient à entendre qu'il y avait une sorte de rapport entre les deux choses.

\* \* \*

**LA SITUATION ÉCONOMIQUE****LA LUTTE CONTRE L'INFLATION—L'OPPORTUNITÉ DE LA PUBLICATION D'UNE LISTE DES ENTREPRISES ASSUJETTIES AU PROGRAMME**

**M. Sinclair Stevens (York-Simcoe):** Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Finances. Il déclarait mardi, à propos de son programme anti-inflationniste, que les dispositions législatives s'appliqueraient à un peu plus de 1,500 entreprises, c'est-à-dire en gros à 5 p. 100 de l'ensemble des entreprises canadiennes, et toucheraient environ 2,300,000 personnes travaillant pour elles. Le ministre peut-il nous dire si l'on compte publier la liste de ces 1,500 entreprises, et quand?

**L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances):** Monsieur l'Orateur, le président de la Commission anti-inflation a déjà écrit à un grand nombre d'entreprises. Il y aurait intérêt, je pense, à publier ce renseignement, et je vais m'informer auprès de lui dans le plus bref délai.

\* \* \*

**LA RADIODIFFUSION****LA CONSTRUCTION D'UNE STATION DE TÉLÉVISION FRANCOPHONE À VANCOUVER—L'OPPORTUNITÉ D'UNE CESSION À UN RÉSEAU PRIVÉ**

**M. John Reynolds (Burnaby-Richmond-Delta):** Monsieur l'Orateur, ma question au ministre suppléant des Communications et découle de la question que j'ai posée l'autre jour. A-t-il pu déterminer pourquoi le réseau français de Radio-Canada a commencé à installer son antenne sur le mont Seymour pour le canal 26?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre suppléant des Communications):** Monsieur l'Orateur, j'étais justement en train d'écrire une note au député pour confirmer qu'on avait commencé les travaux de construction afin d'éviter un retard prolongé des services de Radio-Canada si la société reçoit le permis nécessaire, mais bien entendu, il lui sera impossible de diffuser des émissions avant d'avoir reçu le permis.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Reynolds:** Vu le programme de restrictions annoncé par le gouvernement fédéral et comme la chaîne 26 a déjà été attribuée à un poste UHF privé, le ministre demandera-t-il à Radio-Canada de vendre son installation au poste privé à qui l'on a attribué la chaîne 26 au lieu de lui demander de diffuser sur une autre chaîne? De la sorte, le réseau français de Radio-Canada ne serait pas installé avant qu'on en sente le besoin, dans un an ou deux.

**M. Lang:** Le programme de restrictions ne vise pas à arrêter la construction et l'investissement dans le secteur privé au Canada.

\* \* \*

**LES TRANSPORTS AÉRIENS****LE BILINGUISME DANS LES COMMUNICATIONS AIR-SOL—DEMANDE DE REPRISE DE L'ÉTUDE EN COMITÉ**

**M. Jack Murta (Lisgar):** Monsieur l'Orateur, j'aurais une question à poser au ministre des Transports.

Avant de poser ma question, je crois pouvoir dire au nom de tous ou du moins de l'ensemble des députés de la Chambre que nous sommes vraiment heureux que la grève dans les transports aériens ait été écartée, au moins pour demain.

Je voudrais demander au ministre ce que le gouvernement entend faire maintenant que la grève a été évitée pour inviter le comité à étudier le problème de l'emploi de l'anglais et du français dans les cinq aéroports du Québec et à étudier en outre les griefs des travailleurs du transport aérien.

**L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports):** Monsieur l'Orateur, je ne suis pas sûr que le comité soit le meilleur moyen pour trouver une solution au problème des pilotes aériens. Nous avons négocié et continuerons de le faire avec toutes les parties intéressées pour bien montrer que si nous voulons dans la mesure du raisonnable et du possible, que les pilotes utilisent la langue française, la considération primordiale doit être la sécurité aérienne. Nous continuerons de négocier avec tous les groupes intéressés dans cette industrie pour bien faire ressortir nos objectifs. Nous espérons donc favoriser la bonne volonté de tous les groupes en cause dont certains se sont peut-être opposés l'un à l'autre avec plus d'acharnement qu'il ne fallait.